



IDE DE CAMP'



FRANCOIS
TOURISME
CONSULTANTS

Hervé BIGNON

Expert en évaluation immobilière
Consultant expert en hébergements touristiques

Tel direct : 06 67 35 14 03
h.bignon@aidedecamp.fr



IDE DE CAMP'



FRANCOIS
TOURISME
CONSULTANTS

EXPERTISE IMMOBILIERE

Obtenez une valeur d'expert indépendant
hébergement touristique
équipement de loisirs
site de visite



« Imprimé par nos soins »

Aide de Camp' - Hervé BIGNON - 2b Impasse de Savay - 85340 OLONNE SUR MER
SIRET n° 82009641000015
RC n° A143560515

Une expertise immobilière ?

« L'expertise immobilière consiste à déterminer la valeur de biens ou de droits immobiliers en fonction d'hypothèses et de principes imposés par les réglementations en vigueur et les standards applicables. »

Nous vous accompagnons dans l'évaluation de votre entreprise tout au long de sa vie :

- Dans un cadre de transmission : achat, vente, succession,
- Dans un cadre financier : assurances, banques...
- Dans un cadre fiscal : impôts, valeur patrimoniale...
- Dans un cadre juridique : baux commerciaux, valeur locative, expropriation...



Quels biens ?

Spécialisés dans les biens à caractères touristiques, nous pouvons expertiser :

- Les hébergements touristiques : gîtes, hôtels, chambres d'hôtes, campings, villages vacances...
- Les équipements de loisirs : bases nautiques, parcs de loisirs, golfs, thalasso & spas...
- Les sites de visite : musées, parcs d'attraction, zoos...



Faire appel à un expert indépendant ?

« L'expert en évaluation immobilière s'engage à respecter des règles déontologiques et éthiques. Il est totalement indépendant et exerce en toute transparence avec ses clients. »

Formé par la Chambre des Experts Immobiliers de France (CEIF), notre expert respecte la Charte de l'expertise en évaluation immobilière nationale basée sur les standards européens et internationaux.



Prestations : expertise détaillée, actualisation d'expertise, contrôle de cohérence d'une expertise, audit immobilier, études de valorisation...

Délais : Intervention sur site rapide, transmission de l'expertise de 1 à 2 mois (l'obtention de l'ensemble des documents nécessaires à l'expertise peut être supérieur à 1 mois).

Tarifs : sur devis